

**Motion de Mme Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler:
«L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»**

MOTION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mai 1997)

Considérant:

- l'information préoccupante retranscrite dans la *Tribune de Genève* du 1er mars 1997, traitant du déplacement de 60 emplois d'Elvia de Genève à Zurich;
- que, en tant qu'élu(e)s, notre souci de voir que les centres de décisions des grands employeurs de notre canton ne sont, pour la plupart, ni à Genève, ni même en Suisse;
- que, par ailleurs, ces mêmes sociétés invoquent des projets de restructuration ou d'extension pour justifier des projets de construction;
- que c'est ainsi qu'Elvia a invoqué ses besoins pour demander la modification du plan localisé de quartier applicable à l'immeuble dont elle est propriétaire au Bouchet dans le but de pouvoir réaliser une construction supplémentaire controversée;
- que le Conseil municipal avait formulé un préavis favorable complété de deux conditions que le Conseil d'Etat n'a pas intégrées dans le plan localisé de quartier en cause, au moment de son adoption en octobre dernier;
- que la question se pose, au vu de la décision d'Elvia, de savoir si la modification du plan localisé de quartier préavisée par le Conseil municipal se justifie encore, vu que cette société n'a plus l'intention de se développer à Genève contrairement aux dires de son directeur, entendu par la commission de l'aménagement et de l'environnement en avril 1996, ce qui pourrait légitimer une abrogation du nouveau PLQ,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- protester auprès du Conseil d'Etat contre le fait qu'il n'a pas tenu compte du préavis du Conseil municipal de juin 1996 en n'intégrant pas les demandes de celui-ci dans le nouveau PLQ applicable au bâtiment propriété d'Elvia;
- faire dorénavant opposition, dans le cadre de la procédure d'opposition aux projets de PLQ, à ceux qui n'auraient pas été adaptés en fonction des préavis du Conseil municipal;
- lui faire rapport sur la suite donnée par le Conseil d'Etat aux préavis du Conseil municipal dans le cadre des PLQ adoptés ces deux dernières années;
- interpellier le Conseil d'Etat sur le nombre d'emplois d'Elvia et sur la question de savoir si la construction nouvelle ayant provoqué la modification du PLQ du Bouchet se justifie encore en fonction des besoins en bureaux d'Elvia.